

Procédure d'orientation Pour une personne sans domicile, Depuis un centre hospitalier

Un malade COVID-19 est sortant de l'Hôpital,
Et il s'agit soit d'une **personne sans domicile vivant dans la rue** ,
Soit d'une personne **provenant d'un centre d'hébergement** ou de
logements adaptés ne permettant pas d'assurer le confinement nécessaire



Renseigner la **demande d'admission « centre hospitalier »** à télécharger sur
www.imanis.fr puis « **espace pro** » puis « **partenaires** »
et la transmettre par mail à : chs.region.centre@imanis.fr



Merci d'organiser le transfert vers le CHS d'Orléans
en lien avec le centre.



Merci de nous adresser le bulletin de situation du patient,
à l'attention du médecin référent du CHS Orléans.



- Merci de délivrer au patient
- Une lettre de liaison
 - Et une ordonnance
 - Et 48h de traitement (ou 72h si veille de week-end ou jour férié)

car nous n'avons pas de pharmacie sur site

L'équipe du Centre d'hébergement spécialisé COVID-19 reste à
votre écoute : 06 72 14 91 70 / chs.region.centre@imanis.fr
2 rue Winston Churchill 45100 Orléans